

Initiatives parlementaires

veaux critères d'évaluation particulièrement ciblés pour déterminer dans quelle mesure la population autochtone est bien servie dans le domaine correctionnel. Il recommande également de créer des mécanismes qui permettront de se pencher sur les besoins particuliers des autochtones au chapitre de la réinsertion sociale.

Je pense que je devrais ouvrir une parenthèse pour parler du système judiciaire dont le système correctionnel fait partie. Il faut se rappeler que l'ensemble du système judiciaire poursuit plusieurs objectifs dont les deux plus importants sont, aux fins de notre discussion, le rôle dissuasif que doit jouer le système judiciaire, d'une part, et les objectifs du système correctionnel sur le plan de la réinsertion sociale, d'autre part.

Nul ne veut rabaisser la fonction dissuasive. Le Canada s'est donné un Code criminel qui s'applique à tous, y compris les autochtones. À mon avis, nous devons toutefois reconnaître qu'il y a, au Canada, des milieux où notre Code criminel, inspiré du judéo-christianisme occidental, s'intègre mal dans la vie des collectivités autochtones. Mais c'est là une notion qu'examinent actuellement d'autres assemblées.

La seconde fonction est une fonction de réhabilitation. J'espère que nous sommes convaincus qu'en examinant la fonction de réhabilitation de notre système judiciaire pour les Canadiens autochtones, il ne faut pas oublier que la plupart d'entre eux—pas tous, mais la plupart—vivent dans une société et dans un environnement qui sortent de l'ordinaire de nos villes.

Par conséquent, pour examiner efficacement et honnêtement la réhabilitation dans le système correctionnel, nous devons tenir compte du milieu dans lequel ils vivent. Nous devons instituer dans notre système correctionnel des mécanismes qui tiendront compte de leur ordre social, un ordre social qui existait bien avant que l'homme blanc ne vienne sur ce continent.

Une autre recommandation porte sur l'intégration des Canadiens autochtones dans les systèmes de correction et de maintien de l'ordre.

Enfin, il recommande que nous ayons, au moins durant une période de transition, des programmes destinés à informer et à sensibiliser les fonctionnaires et les bénévoles qui travaillent dans le système de correction et de maintien de l'ordre, à l'étape de l'incarcération, de la

libération conditionnelle, de la liberté surveillée ou de la résidence, pour que la réhabilitation des délinquants autochtones soit sensibilisée à leurs besoins et à ceux des deux sociétés, la leur et celle du reste des Canadiens.

Mes collègues de ce côté-ci de la Chambre voudraient que le gouvernement donne une réponse complète et détaillée à ce rapport parce que ce n'est pas un rapport parlementaire. Il n'a pas de temps de réponse préétabli. Nous serions négligents si nous ne demandions pas des comptes au gouvernement et si nous ne disions pas qu'au lieu de ramasser de la poussière, le rapport appelle une réponse concrète aux besoins bien documentés des autochtones qui ont affaire à notre système correctionnel.

M. Benno Friesen (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir la possibilité de me prononcer sur la motion de mon collègue de Victoria concernant le rapport sur l'incarcération des autochtones au Canada.

J'ai écouté attentivement le discours de mon collègue. Je dois dire qu'il m'a un peu déçu. Tout d'abord, il a déclaré qu'il ne voulait pas se montrer imbu d'esprit de parti. Si son discours était impartial, je n'aimerais pas l'entendre lorsqu'il se laisse dominer par l'idéologie de son parti.

Cette motion a maintenant plus d'un an et demi. Ce n'est pas la faute du député si elle est restée au *Feuilleton* si longtemps, mais il est critique de ces questions depuis tout ce temps. Il a dit qu'il attendait que j'énumère les recommandations et les activités mises en oeuvre dans le domaine au cours de ces dix-huit mois. Un simple appel téléphonique au ministère lui aurait permis de satisfaire sa curiosité et il aurait appris que le ministère a pris le rapport très au sérieux.

Ce qui me préoccupe davantage, c'est qu'il a vu d'autres signes démontrant que le ministre actuel et son prédécesseur ont pris toutes ces recommandations au sérieux. En témoigne l'exemple qu'il a donné de toutes les recommandations concernant l'incarcération des femmes, dont les femmes autochtones.

Comme il le sait, et s'il ne le sait pas, je lui apprends, une attention toute particulière sera apportée aux femmes autochtones dans le rapport. C'est ce qu'il a dit et le fait qu'il l'admette devrait démontrer hors de tout doute que nous prenons le rapport au sérieux.